



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours : CAPES interne à affectation locale en Guyane

Section : langues vivantes étrangères : anglais

Session 2023

Rapport de jury présenté par :

**Isabelle LEGUY
Présidente du jury**

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Sommaire

1. Mot de la présidente.....p. 3
2. Données statistiques.....p. 4
3. Épreuve d'admissibilité : reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.....p. 5
4. Épreuve d'admission..... p. 5

1. Mot de la présidente

Pour cette troisième session du CAPES interne à affectation locale en Guyane, trois candidats sur les cinq admissibles ont pu être admis. Au nom du jury, je leur adresse toutes mes félicitations pour avoir mené à bien leur projet en suivant les indications nécessaires au franchissement de chaque étape du concours.

Il faut en effet rappeler ici l'importance de suivre les indications données pour la constitution et la transmission des dossiers RAEP : de la page de garde aux annexes, les formats et nombres de pages autorisés doivent être respectés ; cette première étape, avant même l'examen par le jury des dossiers, est la condition nécessaire pour avoir une chance d'accéder aux épreuves d'admission. Le jury évalue les dossiers RAEP présentés en bonne et due forme en prêtant attention à la pertinence des réflexions et activités proposées et à la cohérence interne entre les objectifs annoncés et les mises en œuvre envisagées.

Si la pertinence et la cohérence sont des critères déterminants dans l'évaluation des propositions pédagogiques présentées dans les dossiers et de l'exploitation pédagogique proposée dans l'épreuve orale d'admission, il est aussi attendu des candidats qu'ils puissent s'appuyer, pour comprendre comme pour exploiter les documents supports de cette épreuve, sur une connaissance du monde anglophone dans sa diversité. Sont indispensables pour réussir l'épreuve des connaissances non pas encyclopédiques mais suffisantes pour replacer le document ou la thématique dans son contexte et en dégager l'intérêt culturel et didactique.

La réussite aux deux parties de l'épreuve orale d'admission (« Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère » et « Compréhension et expression en langue étrangère ») suppose de la part des candidats une mise à jour de leurs compétences disciplinaires, sur le plan linguistique comme sur le plan culturel, et un entraînement régulier et intensif, notamment pour l'exercice de compréhension-expression en langue anglaise. Des conseils précis sont donnés par le jury sur ces deux parties de l'épreuve.

Dans un concours de recrutement de professeurs d'anglais, les compétences linguistiques sont centrales, en français comme en anglais, qu'il s'agisse de la correction syntaxique, de la précision lexicale ou du registre de langue attendu dans un oral de concours comme dans une situation d'enseignement. L'anglais étant à la fois l'objet et le vecteur de l'enseignement des professeurs, la connaissance des spécificités de la langue à enseigner est indispensable, comme l'est la maîtrise des champs lexicaux et des structures nécessaires à l'exploitation de thématiques diverses. Les caractéristiques de la communication orale, indissociables de, sont également à travailler en prévision de l'épreuve orale : être audible, intelligible, attentif à son auditoire et apte au dialogue, telles sont les qualités et dispositions attendues dans un oral de concours, comme dans l'exercice du métier d'enseignant.

Le jury espère que le présent rapport apportera aux futurs candidats les encouragements et les conseils nécessaires pour qu'ils s'engagent à leur tour dans la préparation du concours. Les épreuves et critères d'évaluation étant les mêmes que pour le CAPES interne d'anglais, les candidats au CAPES interne à affectation locale en Guyane sont invités à consulter le rapport consacré à ce concours, dans lequel ils trouveront des observations détaillées sur la session 2023 et des recommandations pour franchir le cap de l'épreuve d'admissibilité et de l'épreuve d'admission.

Ce rapport est, comme toutes les contributions nécessaires au bon déroulement des épreuves, le fruit d'un travail effectué tout au long de l'année qui précède par le jury et le directoire, soutenu par les cadres et gestionnaires de la DGRH. À l'issue de cette session, les deux vice-présidents et la secrétaire-générale quittent le jury avec les remerciements appuyés de tous ceux qui ont eu le plaisir de travailler avec eux et d'apprécier leur professionnalisme. Enfin, des remerciements chaleureux sont adressés par l'ensemble du jury à l'établissement qui accueille le concours, le lycée Pothier d'Orléans, à l'équipe de direction et à tous les personnels qui rendent possible l'accueil du jury et des candidats.

La présidente du jury

Isabelle Leguy

Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

2. Données statistiques

Nombre de postes	7
Nombres d'inscrits	41
Nombre de dossiers RAEP présents	16
Nombre de candidats non éliminés (admissibilité)	13
Moyenne des candidats non éliminés	04.23
Moyenne des candidats admissibles	06.30
Barre d'admissibilité	05.00
Nombre de candidats admissibles	5
Nombre de candidats non éliminés (admission)	5
Moyenne des candidats admis à l'épreuve d'admission	14.00/40 (07.00/20)
Moyenne générale des candidats admis (admissibilité + admission)	20.67/60 (06.89/20)
Barre d'admission	18.00/60 (06.00/20)
Nombre de candidats admis	3

3. Épreuve d'admissibilité : reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Le descriptif précis du dossier RAEP tel qu'il doit être élaboré puis transmis est à retrouver sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr (épreuve du Capes interne et du CAER-Capes, section langues vivantes étrangères).

Coefficient de l'épreuve : 1.

4. Épreuve d'admission : épreuve professionnelle orale

Rappel des modalités de l'épreuve professionnelle orale d'admission :

Épreuve en deux parties :

1. Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère (notamment audio, textuels, vidéo) soumis au candidat par le jury. Cette partie de l'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien. Le jury précise au candidat le niveau d'enseignement (collège ou lycée général et technologique) auquel le sujet doit être abordé. Cette partie se déroule en français, à l'exception des exercices de toute nature qui sont présentés en langue étrangère.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'exposé : trente minutes maximum ; durée de l'entretien : vingt-cinq minutes maximum.

2. Compréhension et expression en langue étrangère. Cette partie de l'épreuve prend appui sur un document audio, textuel ou vidéo en langue étrangère ou sur un document iconographique dont le candidat prend connaissance en présence du jury. Elle consiste en un compte-rendu suivi d'un entretien, les deux se déroulant en langue étrangère.

Durée : trente minutes maximum ; coefficient total de l'épreuve : 2.

Chacune des parties entre pour moitié dans la notation.

Dix minutes maximum imputables sur la durée totale des entretiens pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury. Cet échange se déroule en langue étrangère.